

ALGERIE TELECOM EPE - SPA

Route nationale n° 5 Cinq maisons El Mohammadia 16211- ALGER
au capital social de 115.000.000.000 de DA RC n° 02B18083.

NIF N°: 000 216 001 808 337

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE LA WILAYA DE BOUIRA

Rue Amrouche Mouloud - Bouira

SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT, DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE

N° : 10/2026 –RELANCE-

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de Bouira lance une consultation nationale portant sur : « **LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT LOURD** »

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Le présent cahier des charges s'adresse uniquement aux entreprises qualifiées dans le domaine de transport de marchandises, ayant pas moins de cinq (05) ans d'expérience dans le domaine, ayant les moyens humains matériels et financiers pour la réalisation de cette prestation, de même nature avec des organismes « EPIC » OU ENTREPRISE « EPE-SPA » ET NON DES PARTICULIERS SOUS PEINE DE REJET.

Les représentants des entreprises intéressées par le présent avis de consultation, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM - SPA

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BOUIRA

ADRESSE : RUE AMROUCHE MOULOUDE - BOUIRA

SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT

DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE

SERVICE ACHATS

Contre le paiement, auprès de la banque **BNA Agence 460 BOUIRA**, d'un montant de **Trois mille dinars algériens (3000,00 DA)** non-remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : n° **001004600300000173/02**.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

PRESENTATION DES OFFRES :

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « **DOSSIER ADMINISTRATIF** », « **OFFRE TECHNIQUE** » ou « **OFFRE FINANCIERE** ».

- **LE DOSSIER ADMINISTRATIF :** Comprend l'original du dossier administratif en format papier.
- **L'OFFRE TECHNIQUE :** Comprend l'original de l'offre technique en format papier.
- **L'OFFRE FINANCIERE :** Comprend l'original de l'offre financière en format papier.

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire.

L'enveloppe externe comporte uniquement les mentions suivantes :

ALGERIE TELECOM-SPA
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Bouira
Adresse : Rue Amrouche Mouloud Bouira.
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE N° 10/2026 –RELANCE-
« LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT Lourd »

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

- La durée de préparation des offres est fixée à **Dix (10) jours** (calendaires) à compter de la date de parution de l'avis de consultation sur le site web : www.safqatic.dz
- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.
- Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.
- Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des offres ne seront pas prises en considération.
- L'ouverture des plis des offres s'effectuera en séance publique et en présence des soumissionnaires, en une seule phase. Elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres, à **14h00** à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM – SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BOUIRA
ADRESSE : RUE AMROUCHE MOULOD BOUIRA

- Il convient de souligner qu'une seule personne mandatée par soumissionnaire sera autorisée à assister à la séance publique d'ouverture des plis.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingts (180) Jours, à partir de la date d'ouverture des plis.

